



# Créer un lien entre l'œuvre et le public

*Conséquence de l'application de ses deux nouvelles Lois sur la culture, le Canton de Vaud a créé une « Commission de sensibilisation à la culture et de médiation culturelle ». De son côté, l'HEMU innove avec un enseignement consacré à la médiation. Est-il vraiment devenu indispensable de sensibiliser le public, au point de confier cette mission à l'Etat ?*

*Gianluigi Bocelli — Sensibilisation et médiation culturelle sont des termes de plus en plus récurrents dans notre quotidien. Mesures nécessaires pour faire face aux salles de concert qui se vident et à un public qui n'est plus au rendez-vous avec la culture, elles sont le dernier volet d'une pensée sociale de démocratisation de l'art et elles questionnent de plus en plus de spécialistes du domaine artistique, mais aussi des sciences sociales, de la politique et de la pédagogie.*

*Nous avons interrogé à ce sujet Nicolas Gyger (N. G.), adjoint au Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, et Thierry Weber (T. W.), chef d'orchestre et professeur de médiation de la musique à la Haute école de musique de Lausanne.*

*Nicolas Gyger, le 8 avril 2014 l'Etat de Vaud a promulgué deux nouvelles lois sur la culture. Entre autres, elles instituent quatre commissions permanentes, dont une porte précisément le titre de « Commission de sensibilisation à la culture et de médiation culturelle ». Pourriez-vous nous en parler ?*

*N. G. : La loi sur la vie culturelle et sur la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), adoptées en 2014, sont entrées en vigueur en 2015. En deux mots, la LVCA traite du domaine des arts vivants et*

nous permet d'agir sur la création actuelle, tandis que la LPMI traite plutôt de notre passé, de notre patrimoine, de nos traditions. Elles remplacent l'ancienne loi sur les activités culturelles qui datait déjà d'il y a 30 ans. Celle-ci avait institué en son temps la Commission sur la formation culturelle: une terminologie qui n'est aujourd'hui plus adaptée, car de fait cette commission soutenait la sensibilisation à la culture. Avec la LVCA, nous lui avons donné un nouveau nom, mais surtout nous avons ajouté à sa fonction de sensibilisation celle de médiation. Dans cette nouvelle loi, la médiation est devenue un axe prioritaire dans tous les domaines artistiques, et sans aucune restriction de public, qu'il s'agisse de jeunes, d'adultes, de personnes du troisième âge ou en situation de handicap. Nous avons voulu que le spectre de sa cible soit le plus large possible.

Concernant les activités des commissions instituées en 2014, il faut préciser que celles-ci ne sont pas proactives, mais ont comme rôle uniquement de financer, de manière ponctuelle ou régulière, des projets qui nous sont soumis. C'est par le site de l'Etat de Vaud, au travers du portail des prestations en ligne, que les demandes de soutien sont déposées. Dans un premier temps, un tri des demandes est opéré selon des critères formels; puis elles sont examinées par les membres des commissions, qui sont des experts de leur domaine artistique, mandatés pour cinq ans. Par exemple, Thierry Weber est notre expert pour la musique dans la Commission de sensibilisation et de médiation. Les commissaires émettent un préavis technique concernant la qualité, l'intérêt, la pertinence et le sérieux des projets



Le Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud pilote la Commission de sensibilisation.

Photo : © Thomas Jantscher

à proposer au chef de département, qui validera, ou non, leurs propositions.

*Quels types de projets sont traités par cette commission ?*

N. G. : Toutes sortes de projets sont traités s'ils ont une dimension artistique, éducative et pédagogique, destinés en principe à des non professionnels. Nous tenons à soutenir des projets de différentes tailles, ou ceux qui sont développés dans des régions ou par des organismes avec des moyens limités. Il

est aussi fondamental d'aider des projets susceptibles de toucher les jeunes, car ils seront les professionnels et le public de demain. C'est un travail de fond qu'il faut commencer le plus tôt possible.

En ce qui concerne la Commission de sensibilisation à la culture et de médiation culturelle, elle traite des demandes dont la spécificité est parfois difficile à définir entre médiation et sensibilisation. Disons que la médiation est ce qui est conçu pour créer un lien entre une œuvre et le public: pour vous donner un exemple, accompagner des personnes

## Eine Verbindungen schaffen vom Werk zum Publikum

*Zusammenfassung: Pia Schwab* — Sensibilisierung und Vermittlung sind heute in aller Munde. Sie scheinen nötig, damit sich die Konzertsäle nicht weiter leeren und sich das Publikum auf Kultur einlässt. Sie sind die letzte Stufe eines sozialen Denkens, das die Kunst demokratisieren will. Immer mehr Spezialisten aus Kunst, Sozialwissenschaften, Politik und Pädagogik sind daran beteiligt. Im Kanton Waadt sind 2014 zwei neue Gesetze in Kraft getreten, und als Folge der neuen Gesetzgebung wurde die Kommission zur Kultursensibilisierung und -vermittlung ins Leben gerufen. Braucht es wirklich eine staatliche Stelle, die sich um diese Bereiche kümmert?

Nicolas Gyger, stellvertretender Leiter des Waadländer Amts für Kultur, erläutert, dass dieses neue Gremium die Arbeit der früheren Kommission für kulturelle Bildung weiterführe. «Neu ist aber, dass die Kommission eine wichtige Funktion in der Vermittlung erhält, denn auch im Gesetz ist die Vermittlung als eine der vordringlichen Aufgaben festgehalten, und zwar für alle künstlerischen Bereiche und jedes Publikum: Kinder, Erwachsene, ältere Menschen oder Menschen mit Behinderung. Wir wollten dem Gesetz eine möglichst grosse Reichweite geben.»

Die Kommission wird nicht von sich aus tätig, sondern beschränkt sich auf die Finanzierung von

Aktivitäten. Projekte, die eine künstlerische, bildende und pädagogische Dimension haben und sich an Laien richten, können eingereicht werden. «Wir achten darauf, Projekte von unterschiedlicher Grösse zu unterstützen oder solche, die in Regionen oder von Organisationen mit eingeschränkten Mitteln entwickelt wurden. Sehr wichtig sind uns auch Vorhaben für junge Leute, denn sie sind die Profis und das Publikum von morgen. Es geht um eine grundlegende Arbeit, die nicht früh genug einsetzen kann», erläutert Gyger. Musikprojekte unterstützt die Kommission allerdings recht wenige, etwa 30 pro Jahr. «Unsere Aktivitäten ergänzen diejenigen, die durch das Musikschulgesetz umschrieben und finanziert sind.»

Obwohl es sich um die Umsetzung eines neuen Gesetzes handelt, betont Gyger, dass die Vermittlungstätigkeit im künstlerischen Bereich ja nichts Neues sei. Neu sei ihre Institutionalisierung. Der Kanton Waadt hat als ersten Schritt einen CAS-Bildungsgang in Kulturvermittlung geschaffen, der an der Schule für Sozialforschung und Pädagogik beheimatet ist.

Thierry Weber gehört der Kommission zur Kultursensibilisierung und -vermittlung als Experte für Musik an. Er ist Dirigent und Dozent für Musikvermittlung an der Musikhochschule in Lausanne, und er ist verantwortlich für das Projekt *Musik*

*zwischen den Zeilen*, das auf ein junges Publikum abzielt: Mit kommentierten Konzerten, viel Interaktion und Stilmischungen will es ein möglichst breites Spektrum an klassischer Musik erfahrbar machen. Weber führt aus, dass die Vermittlung nicht die allein selig machende Antwort sei, aber eines der Mittel, um der schleichenden Entkopplung von klassischer Musik und Publikum entgegenzuwirken. «Viele Leute meinen, klassische Musik sei nichts für sie, aber was man nicht kennt, kann man auch nicht mögen. Die fast uneingeschränkten Freizeitmöglichkeiten und die Vorliebe für spontane Entscheidungen in unserer Zeit werfen die kulturellen Gewohnheiten über den Haufen, die auf Verlässlichkeit und Kontinuität bauen. Dazu kommt, dass sowohl die Gesellschaft wie die Musik sich stark entwickelt haben, nicht aber der Rahmen des klassischen Konzerts. (...)

Heute sehen wir zudem eine Art Legitimation der Kultur durch das Gemeinwesen; der Wunsch nach Demokratisierung hat Gesetze hervorgebracht, die die Profis zum Handeln zwingen. Der Staat stellt öffentliche Gelder zur Verfügung und erwartet im Gegenzug Dienstleistungen für die Öffentlichkeit. Das scheint mehr als logisch. Eine angemessene Antwort kann nicht die Vervielfachung des Angebots sein, sondern eine Verbreiterung des Publikums.»

avec un handicap de la vue à un spectacle théâtral relève plutôt de la médiation. Pour ce qui en est de la sensibilisation, par contre, nous soutenons des projets dans lesquels le public peut découvrir un domaine culturel au travers d'une pratique qui débouche, en principe, sur une représentation finale en public. Dans ce cas, nous pourrions financer cette représentation. Un exemple typique pourrait être celui d'un camp musical : si c'est un projet participatif de découverte et de pratique, et qu'il prévoit un concert final, nous pourrions participer aux frais d'organisation de ce spectacle.

*Avez-vous quelques autres exemples de projets musicaux soutenus par cette commission à nous donner ?*

N. G. : Nous nous intéressons par exemple à tout programme qui explore de nouvelles manières de faire rencontrer les jeunes et la musique, comme des camps musicaux, ainsi que je l'ai dit. Toutefois, le nombre des activités musicales soutenues par cette commission est relativement modeste : une trentaine par année. Nous agissons en complément à la loi sur les écoles de musique entrée en vigueur en 2012 : ces écoles, qui sont les vrais moteurs de l'activité musicale vaudoise, sont déjà bien financées par l'Etat et les communes.

*Depuis quand la médiation culturelle est-elle devenue un enjeu nécessaire ? Que faire quand un art ne parle plus au public ? La médiation est-elle une démarche obligatoire en marge de toute activité artistique ?*

N. G. : On pratique en fait la médiation culturelle depuis très longtemps : ce qui est vraiment nouveau, c'est sa formalisation. Dans le Canton de Vaud, par exemple, nous avons fait un premier pas dans cette direction avec la mise sur pied d'une formation en médiation culturelle sous forme d'un CAS dispensé par l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP) à Lausanne.

Certaines démarches dans l'art contemporain, souvent des démarches de type conceptuel, nécessitent des clés de compréhension pour que le public puisse aborder les œuvres. Les arts populaires sont plus accessibles, tandis que les domaines de niche, comme la musique contemporaine, demandent parfois un plus grand effort pour aller à la rencontre du public. La médiation culturelle remplit cette fonction de soutien spécifique et approprié, qui est très importante, car aujourd'hui certaines démarches de recherche artistique avant-gardiste ne sont pas comprises par le grand public. Elles sont toutefois indispensables et doivent trouver leur place, car elles ont comme rôle de questionner notre société d'aujourd'hui et aussi celle demain.

*Thierry Weber, vous faites partie de la Commission de sensibilisation à la culture et de médiation culturelle de l'Etat de Vaud en qualité d'expert pour la musique. Vous êtes chef d'orchestre et vous enseignez également la médiation de la musique à l'HEMU. Votre projet « Musique entre les lignes » va à la rencontre du jeune public avec des concerts expliqués, riches en interactions et mélanges, pour faire découvrir la musique classique sous toutes ses formes. Pourquoi la médiation est-elle devenue si nécessaire ?*

T. W. : La médiation de la musique n'est pas la réponse, mais un moyen de répondre à la lente mais

régulière déconnexion des publics de la musique classique. Les salles de concert se vident et la plupart des gens pensent que la musique classique n'est pas faite pour eux, qu'ils n'en ont pas envie, mais n'oublions pas que nous n'avons pas de goût pour ce que nous ne connaissons pas. Aujourd'hui, nous sommes dans l'ère de l'éclectisme des loisirs et du goût de l'immédiateté, ce qui bouscule les habitudes culturelles qui impliquaient confiance et fidélité. Si autrefois on parlait de la musique classique comme d'une culture légitime pour un niveau social correspondant, aujourd'hui la distinction entre culture populaire et élitiste s'efface, chacune étant revendiquée par tous.

Il faut dire également que si la société et la musique ont beaucoup évolué, ça n'a pas été le cas pour le cadre du concert classique. À partir de l'époque romantique, le rituel du concert devient précis, les codes sont implicites et les règles paraissent difficiles à transgresser, créant petit à petit une sorte d'intimidation sociale. De mon point de vue, cela a créé une lente déconnexion entre artistes et publics, et c'est peut-être un commencement de réponse à la raison de ce besoin de médiation.

De plus, nous assistons aujourd'hui à une forme de légitimation de la culture par le sujet social, et les vœux de démocratisation se sont concrétisés en lois qui incitent les professionnels à réagir.

L'Etat donne des fonds publics et il veut un retour de services publics, cela semble juste logique ! Pour y répondre, il ne s'agit pas de multiplier les offres, mais d'élargir les publics, de partager cela avec les enfants, avec tout le monde, et faire comprendre que la musique classique n'est pas « pour les autres » mais pour tous et qu'il suffit parfois d'avoir quelques clés de compréhension... mais surtout d'y goûter !

*Du coup, est-ce que l'on sensibilise un public à la culture ou est-ce que l'on sensibilise les artistes au public ?*



*Sensibiliser, pour Thierry Weber, consiste à faire comprendre que la musique classique n'est pas « pour les autres ».*

Photo: DR

T. W. : Ça va dans les deux sens, et c'est précisément pour cela que la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) a décidé de faire émerger la médiation en son sein, et de la formaliser en enseignement, un cas unique en Suisse romande, très observé de toute l'Europe francophone. Le musicien d'aujourd'hui doit faire preuve de multiples compétences et identités : parallèlement à son rôle d'interprète, il doit bien souvent savoir enseigner, continuer à se former, créer ses projets, faire de la recherche, et bien sûr être un passeur de son art. Le lien avec le public est primordial : n'oublions pas que sans public, il n'y a pas de concerts !

À l'HEMU nous défendons l'idée que la médiation est un geste professionnel du musicien du 21<sup>e</sup> siècle : il doit pouvoir parler aux gens et proposer des repères sur ce qu'il fait, pour transmettre avec des mots simples des savoirs parfois vus comme compliqués.

C'est la raison pour laquelle nous accompagnons les futurs professionnels dans l'élargissement de leurs missions en les sensibilisant aux stratégies de présentations et au développement d'axes pédagogiques qui puissent transformer le concert en événement interactif. Pour cela nous déployons différents cours dans les activités académiques, et nous avons inventé la saison « Musique entre les lignes », un laboratoire d'initiatives qui sert à sensibiliser par l'expérience.

*Y a-t-il de la mauvaise médiation ou est-ce forcément quelque chose de positif ?*

T. W. : Aujourd'hui la médiation est à la mode et on la trouve un peu partout, même là où on l'attend le moins. Il convient de rester très attentif car le piège de tout expliquer, c'est donner du savoir prémâché : c'est une attitude qui risque de figer les émotions, surtout pour la musique, qui est le langage du ressenti, de l'imaginaire, où tout ne peut pas être décrypté. Il faut donc trouver le bon équilibre, donner des repères sans être intrusif, accompagner des expériences qui puissent se transformer en capital culturel et encourager une démarche intellectuelle autonome.

La médiation artistique devient un sujet stratégique et politique majeur, avec un certain nombre de financements fléchés autour d'elle, c'est également la raison pour laquelle l'HEMU a décidé de l'enseigner : pour former les professionnels à répondre à ces nouveaux enjeux.

Une médiation est opportune quand elle donne une véritable considération au public. Pour cela, il est vrai qu'un certain nombre de critères doivent être réunis pour permettre une appropriation de la part du public : la qualité artistique ne doit pas être une variable d'ajustement, la programmation doit être adaptée aux personnes visées, la jauge du public doit permettre l'interaction, l'attitude des musiciens doit s'inscrire dans l'échange. Il s'agit également de réfléchir à « l'avant » (comment un public peut-il se préparer à venir au concert ?) et à « l'après » (ne peut-on pas construire quelques apprentissages à l'issue d'un concert ?)... c'est notamment à ce prix que les professionnels de la musique pourront pérenniser leur art auprès de la société et lui permettre de s'inscrire dans la modernité.

**Gianluigi Bocelli**

... est guitariste, musicologue et écrivain.